

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SESSION 2025

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Durée : 2 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

	Pages
Première partie Histoire (6 points)	2/13 à 3/13
ANNEXE 1 À RENDRE AVEC LA COPIE	3/13
Deuxième partie Géographie (8 points)	4/13 à 8/13
Troisième partie Enseignement moral et civique (6 points)	9/13 à 13/13

Ce sujet comporte 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 25-BCP-FGH-HGEMC-NC1	1/13

Première partie : Histoire (6 points)

Thème 1 : Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945.

Compétence : Maîtriser et utiliser des repères chronologiques (3 points)

Question 1 : placez sur la frise chronologique (annexe 1 page 3/13 à rendre avec la copie**) :**

- La crise des missiles de Cuba.
- Les accords d'Helsinki.
- La chute du mur de Berlin.

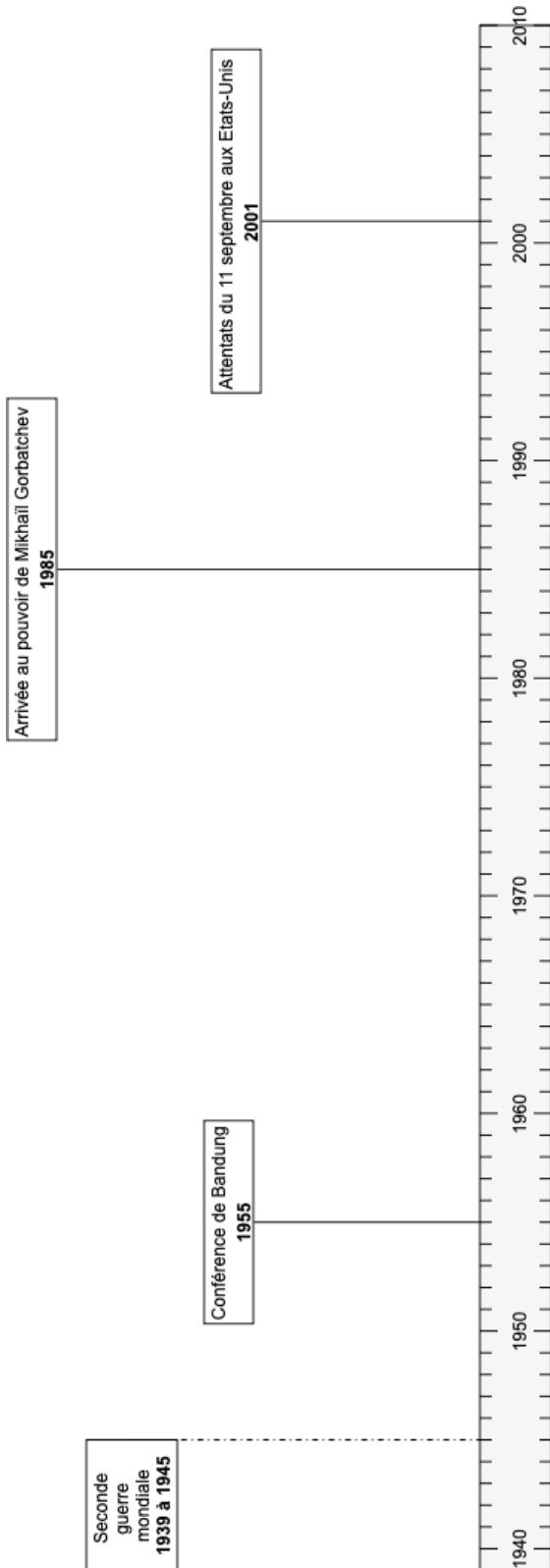
Question 2 : définissez la notion de superpuissance.

Compétence : S'approprier les démarches historiques (3 points)

Question 3 : expliquez en quelques lignes pourquoi la conférence de Bandung a influencé les relations internationales durant la Guerre froide.

Vous pouvez organiser votre réponse en vous appuyant sur le contexte historique, les acteurs et les conséquences de cet événement.

ANNEXE 1 À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC LA COPIE



Deuxième partie : Géographie (8 points)

Thème 2 : Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter.

Capacités évaluées :

- Situer un risque climatique dans son contexte et justifier l'organisation de sa gestion.
- Mener et construire une démarche géographique et la justifier.
- Construire une argumentation géographique.

SUJET

L'adaptation aux risques : le projet de déplacement du village de Miquelon

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source des documents
Document 1	Les conséquences du changement climatique à Miquelon. https://la1ere.francetvinfo.fr/deplacement-du-village-de-miquelon-une-adaptation-exemplaire-au-changement-climatique-1478696.html . Consulté le 1 ^{er} septembre 2024.
Document 2	Introduction du podcast : « Le déplacement de Miquelon, laboratoire de notre adaptation au changement climatique ? ». https://youmatter.world/fr/podcasts/miquelon-migration-changement-climatique-france-xenia-philippenko/ . Consulté le 1 ^{er} septembre 2024.
Document 3	La concertation des habitants pour définir le nouveau village de Miquelon. https://www.paris-valdeseine.archi.fr/fileadmin/media-theque/image/ecole/travaux-etudiants/Documents_2023/11855-BAROIN-Marianne/mb_220524_recherche_pannet-250.pdf . Consulté le 1 ^{er} septembre 2024.

Document 1 : Les conséquences du changement climatique à Saint-Pierre-et-Miquelon.



Les impacts dévastateurs du changement climatique se manifestent de manière tangible, et les conséquences sont palpables. Les Outre-mer, en première ligne de ces bouleversements majeurs, subissent de plein fouet les effets dévastateurs de ce phénomène mondial. Un exemple frappant de cette réalité alarmante se trouve au cœur du village de Miquelon, niché au sein de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon. Cette paisible commune, abritant quelque 600 âmes, est désormais menacée de submersion, forçant ses habitants à envisager un exode pour échapper aux eaux montantes. [...]

Septembre 2022. L'ouragan Fiona balaye les côtes de Terre-Neuve, après avoir frôlé celles de Saint-Pierre-et-Miquelon. Des vents à

250 km/heure provoquent des dévastations historiques le long des côtes canadiennes. La route de Fiona devait initialement croiser l'archipel français mais, au dernier moment, la tempête s'est miraculeusement détournée vers l'ouest. Les 600 habitants du village de Miquelon ont eu très peur. Quelles auraient été les conséquences si le cyclone les avait frappés de plein fouet ?

Situé au sud de Terre-Neuve, l'archipel se trouve confronté à des conditions météorologiques de plus en plus extrêmes depuis les années 2000, directement imputables au changement climatique. Les tempêtes, devenues plus fréquentes et d'une violence accrue, exacerbent la vulnérabilité de la région. L'élévation du niveau de la mer constitue une menace imminente pour l'existence même du village de Miquelon, bâti sur un isthme¹, à peine à deux mètres au-dessus du niveau de la mer.

Outre-Mer la 1ère, média d'information, 8 avril 2024.

Note :

1. Isthme : Bande de terre resserrée entre deux mers et réunissant deux terres.

Source : <https://la1ere.francetvinfo.fr/deplacement-du-village-de-miquelon-une-adaptation-exemplaire-au-changement-climatique-1478696.html>. Consulté le 1^{er} septembre 2024.

Document 2 : Pour s'adapter au changement climatique, le déplacement de Miquelon.

Un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), qui permet d'établir une carte des régions exposées aux risques littoraux, a été mis en place en 2014. En identifiant ces zones, il interdit la construction d'habitations ou de nouvelles infrastructures considérées comme vulnérables. À Miquelon, il a déclaré la fin du développement du village, depuis cerné par les interdictions de construction. [...]

Faire accepter cette situation délicate aux habitants n'a pas été évident. La construction de digues a ainsi été évoquée en alternative, pour faire face à la montée des eaux. Mais, deux tempêtes extrêmement fortes et destructrices en novembre 2018 ont fait l'effet d'un électrochoc et fait basculer le projet de déménagement. [...]

Le projet n'est pas non plus exempt de conséquences environnementales. Car « *pour construire le nouveau village, il va falloir détruire des espaces naturels, auxquels les habitants sont très attachés* », explique la chercheuse Xénia Philippenko. « *Il va aussi falloir garder un dynamisme économique local, en lien avec l'ancien village à court terme, puis progressivement uniquement sur le nouveau* », souligne-t-elle. Un éco-village¹, pour le rendre exemplaire d'un point de vue environnemental est également à l'étude. Le défi à plusieurs inconnues (sociétales, politiques, financières...) est donc encore énorme pour la collectivité, sur des décennies.

Cette démarche est encore inédite en France. Mais peut-être pas pour longtemps. « *La situation de Miquelon et son projet de relocalisation sont extrêmement suivis à tous les niveaux de l'État, mais également par d'autres collectivités* », assure Xénia Philippenko. « *C'est un exemple de planification de relocalisation et tout le monde se demande comment cela va se faire. Quel sera le portage financier, les conséquences juridiques, l'acceptabilité et participation de la population... ?* ».

La menace qui pèse sur Miquelon est en effet loin d'être seulement locale. Et ce type d'adaptation climatique radicale est de moins en moins taboue. « *Ce genre de projet va devoir être mené en métropole. La loi climat et résilience a en effet dressé une liste des communes qui vont devoir construire un projet de relocalisation (de biens et d'activités), souvent pour des questions d'érosion du trait de côte²* », explique-t-elle.

Introduction du podcast : *Le déplacement de Miquelon, laboratoire de notre adaptation au changement climatique ?, 29 mars 2024.*

Notes :

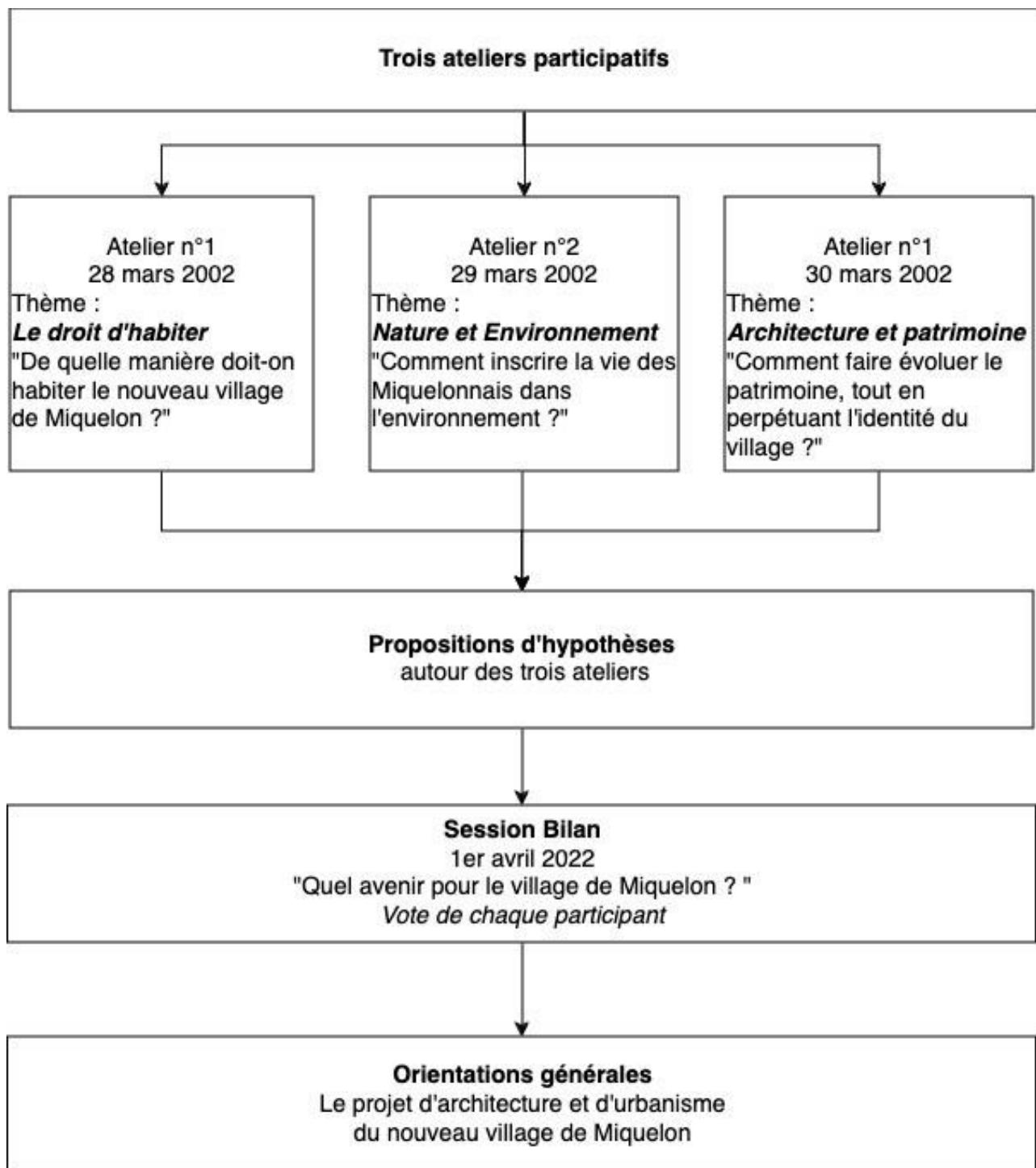
1. éco-village : village offrant un impact écologique réduit sur l'environnement, avec une perspective d'autosuffisance.

2. trait de côte : la limite entre la terre et la mer.

Source : <https://youmatter.world/fr/podcasts/miquelon-migration-changement-climatique-france-xenia-philippenko/>. Consulté le 1^{er} septembre 2024.

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 25-BCP-FGH-HGEMC-NC1	6/13

Document 3 : La concertation des habitants pour définir le nouveau village de Miquelon.



D'après le projet d'étude du déplacement du village de Miquelon, de Marianne Baroin et Quentin Lucas, étudiants à l'École nationale d'architecture Paris – Val de Seine, 22 mai 2022.

Source : https://www.paris-val deseine.archi.fr/fileadmin/mediatheque/image/ ecole/travaux- etudiants/Documents_2023/11855-BAROIN-Marianne/mb_220524_recherche_pannet- 250.pdf. Consulté le 1^{er} septembre 2024.

Questions :

Question 1 : citez les risques auxquels est soumis le village de Miquelon. (Document 1)

Question 2 : identifiez les premières mesures de prévention mises en place puis la solution qui permet de mettre définitivement les habitants à l'abri. (Document 2)

Question 3 : relevez les actions de la commune de Miquelon pour impliquer les habitants dans le projet de relocalisation du village. (Document 3)

Question 4 : présentez les enjeux et les freins du projet de relocalisation du village de Miquelon. (Documents 1 à 3)

Question 5 : Présentez un risque naturel majeur pour les populations d'un territoire français, (localisation, description, acteurs, enjeux, gestion). Vous vous appuierez sur les documents ou un exemple de votre choix.

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Thème : S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société

Compétences :

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme,
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement,
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : liberté d'expression, pluralisme, responsabilité...

Les réseaux sociaux et le cyberharcèlement

La révolution numérique est perçue comme un facteur favorisant une plus grande liberté de communication notamment à travers les réseaux sociaux. Cependant, cette révolution provoque des débats.

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source des documents
Document 1	Lors du ZEvent, la streameuse Ultia dénonce le cyberharcèlement. Site BFTMTV. https://www.bfmtv.com/tech/actualites/reseaux-sociaux/vous-vous-cassez-la-streameuse-ultia-denonce-le-cyber-harcelement-lors-du-z-event_AV-202409090409.html . Consulté le 09 septembre 2024.
Document 2	Le règlement sur les services numériques entre en vigueur. Site du ministère de l'économie. https://www.economie.gouv.fr/ . Consulté 03 septembre 2024.
Document 3	Le cyberharcèlement des jeunes adultes (18-25 ans), en 2022. Association e-Enfance/3018. https://e-enfance.org/wp-content/uploads/2022/11/Infographie-AUDI_Cyberharcelement-Info_02-V7.pdf . Consulté le 15 septembre 2024.

Document 1 : Lors du ZEvent, la streameuse Ultia dénonce le cyberharcèlement.

Avec 10 millions d'euros récoltés pour des associations de lutte contre la précarité, le ZEvent 2024 a été un succès, après une absence en 2023. Mais l'événement, diffusé pendant tout le week-end sur Twitch, regroupant les stars de la plateforme, a une nouvelle fois dû faire face à une campagne de cyberharcèlement. C'est la streameuse Ultia qui a dû faire face à une nuée de messages haineux, ou moqueurs.

Les premiers messages attaquant Ultia ont été mis en ligne lors de la publication de la liste de ses « donation goals » ce 4 septembre, à savoir des actions promises à ses quelque 280 000 abonnés pour chaque palier de dons franchis. Par exemple lire ses lettres d'adolescente à 7 500 euros, chanter en karaoké en direct (30 000 euros), ou commencer à écrire sa propre BD à 200 000 Euros. Rapidement, sur Twitter, des centaines de messages moqueurs ont été publiés en réponse.

[...] plus de 17 000 tweets évoquant Ultia ont été mis en ligne au cours des trois derniers jours, en plus des milliers de commentaires en direct diffusés sur Twitch. Lors du ZEvent, la streameuse a ainsi souhaité faire une mise au point. « Les gens qui disent que ce n'est pas du harcèlement de donner son avis, vous êtes mesquins. (...) Des milliers et des milliers et des milliers de personnes qui viennent te dire tous les jours (...) ce que tu fais c'est vraiment nul (...) c'est du harcèlement" a ainsi dénoncé Ultia pendant l'événement. » [...]

Ce n'est pas la première fois qu'Ultia fait face à une campagne de cyberharcèlement à la suite du ZEvent. Lors de l'édition 2021, elle avait publiquement échangé avec le youtubeur Inoxtag, lui expliquant pourquoi ce dernier avait eu un comportement sexiste et problématique, en direct sur Twitch. Ce dernier avait en effet profité du fait qu'une jeune femme mexicaine ne maîtrise pas le français pour lui proférer des propos sexualisés, en public.

Raphaël Grably, BFMTV Tech & Co, 09/09/2024.

Note :

- 1.ZEvent : Projet caritatif destiné à récolter des fonds par le biais du streaming pendant 3 jours. Crée par Adrien Nougaret et Alexandre Dachary en 2016.
2. Donations goals : Paliers de dons.

Source : https://www.bfmtv.com/tech/actualites/reseaux-sociaux/vous-vous-cassez-la-streameuse-ultia-denonce-le-cyberharcelement-lors-du-z-event_AV-202409090409.html. Consulté le 21 septembre 2024.

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 25-BCP-FGH-HGEMC-NC1	10/13

Document 2 : Le règlement sur les services numériques entre en vigueur.

Le *Digital Services Act* ou règlement sur les services numériques, est entré en vigueur le 25 août 2023 et s'appliquera à l'ensemble des plateformes ce samedi 17 février [2024]. Ce règlement vise à apporter une meilleure protection des internautes européens contre les contenus illicites, dangereux et préjudiciables, en encadrant les activités des grandes plateformes numériques.

En quoi consiste le *Digital Services Act (DSA)* ?

Ce règlement a été adopté sous la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Avec le *Digital Markets Act (DMA)*, le *Digital Services Act (DSA)* est une première mondiale, en encadrant les grandes plateformes et établissant des règles du jeu équitables au sein de l'Union européenne. Le règlement européen sur les services numériques impose de nouvelles règles à respecter et de nouvelles mesures à mettre en place pour lutter contre les contenus illicites ou préjudiciables, et permettre plus de transparence. [...]

Quelles sont les mesures ?

Les plateformes concernées doivent :

- mettre en place un système de signalement des contenus illicites,
- coopérer avec les autorités judiciaires,
- traiter en priorité les signalements des organisations reconnues pour leur compétence et leur expertise, appelées « signaleurs de confiance »,
- suspendre les comptes publiant des contenus illicites,
- interdire le ciblage publicitaire sur les mineurs ou à partir de données sensibles,
- protéger les consommateurs en assurant l'identité du vendeur dans les places de marché en ligne (*marketplaces*)¹,
- analyser les risques liés à leurs services en matière de contenus illégaux, d'atteinte à la vie privée ou à la liberté d'expression, de santé ou de sécurité et mettre en place les moyens pour les atténuer.

Pour les internautes, cela se concrétisera par exemple par la mise à disposition d'une solution simple leur permettant de signaler des contenus illégaux. Des règles plus strictes s'appliquent aux très grandes plateformes et moteurs de recherche [...].

<https://www.economie.gouv.fr>, 13/02/2024.

Note :

1. Marketplaces : Site internet qui met en relation des vendeurs et des acheteurs de produits ou de services.

Source : <https://www.economie.gouv.fr/actualites/numerique-dsa-entre-en-vigueur>. Consulté 03 septembre 2024.

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 25-BCP-FGH-HGEMC-NC1	11/13

Document 3 : Le cyberharcèlement des jeunes adultes (18-25 ans), en 2022.

LES JEUNES DE 18 À 25 ANS ET LE CYBER-HARCÈLEMENT

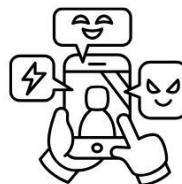


Réseaux sociaux chez les jeunes 18-25 ans : une fréquentation généralisée et multiple

- Les jeunes déclarent avoir en moyenne un compte sur **8 réseaux sociaux différents**. En tête : Youtube, Instagram et Snapchat.
- 68 % des jeunes vont sur **des sites de jeux en ligne**
- 90 % des jeunes estiment que leur temps passé sur internet et les réseaux sociaux a augmenté suite à la crise du Covid et au périodes de confinement.

Une forte sensibilité aux risques amplifiée par la crise sanitaire, mais sans dramatisation

- 64 % des jeunes ont l'impression qu'ils s'exposent à des risques quand ils vont sur les réseaux sociaux.
- 70 % des jeunes estiment que la Covid et les périodes de confinement les ont conduits à être plus exposés qu'avant aux risques liés à internet et aux réseaux sociaux.



Principaux risques identifiés :

- 34 % - le piratage de données ou comptes personnels.
- 21 % - la diffusion d'informations personnelles sur internet.
- 21 % - le cyber-harcèlement (chantage, insultes moqueries)
- 13 % - les mauvaises rencontres
- 11 % - autres risques (images, contenus)



**Au total 60 % des jeunes ont déjà été victimes
de cyber-harcèlement.**

D'après une étude de l'association e-Enfance¹/Caisse d'Épargne.

Note :

1. Association e-Enfance/3018 : Association reconnue d'utilité publique créée en 2005. Elle lutte contre le harcèlement et les violences numériques que subissent les jeunes.

Source : https://e-enfance.org/wp-content/uploads/2022/11/Infographie-AUDI_Cyberharclement-Info_02-V7.pdf.

Questions :

Question 1 : relevez les deux types de cyberharcèlement mis en avant par la streameuse Ultia. (Document 1)

Question 2 : identifiez le principal objectif du *Digital Services Act* (DSA). (Document 2)

Question 3 : sélectionnez la mesure du document 2 qui illustre le mieux les abus dénoncés dans le document 1. Justifiez votre réponse. (Documents 1 et 2)

Question 4 : expliquez la place du cyberharcèlement parmi les risques identifiés et présentez les éléments qui le favorisent. (Document 3)

Question 5 : vous participez à un débat sur le cyberharcèlement dans votre lycée. La question posée est la suivante : « Pourquoi est-il nécessaire d'encadrer les échanges sur les réseaux sociaux ? »

Exposez votre point de vue dans un texte argumenté d'une quinzaine de lignes environ. Vous vous appuierez sur vos connaissances et les documents.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.